



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Je, soussignée, donne avis que lors de la séance ordinaire du 18 octobre 2017, le conseil de la MRC de Témiscamingue a procédé à l'adoption de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Cette adoption fait suite à l'attestation de conformité reçue en date du 31 août 2017, par le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Martin Coiteux.

Ainsi, ledit schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie entre en vigueur le 25 octobre 2017.

Donné à Ville-Marie, ce 25^e jour du mois d'octobre 2017

Lyne Gironne
Directrice générale-secrétaire-trésorière
MRC de Témiscamingue